

USCRI CONNAÎTRE SES DROITS

Guide pour les immigrés



Quel que soit votre statut migratoire, toute personne se trouvant aux États-Unis bénéficie de droits garantis par la Constitution. Ce guide sert à informer les personnes qui ne sont pas citoyens américains de leurs droits dans différentes situations impliquant les forces de l'ordre ou les agents de l'immigration.

Les lois peuvent varier d'un État à l'autre. Des règles particulières s'appliquent aux points de contrôle et aux ports d'entrée sur le territoire américain, dont les frontières et les aéroports.

Ces informations sont fournies à titre éducatif et ne remplacent pas une aide juridique. Si vous ou quelqu'un que vous connaissez avez besoin d'une aide juridique, veuillez contacter un avocat.

SI UN AGENT DE POLICE OU DE L'IMMIGRATION VOUS ARRÊTE ALORS QUE VOUS ÊTES DANS LA RUE

- Si quelqu'un dit être un agent de police ou de l'immigration, demandez-lui de vous montrer son badge ou sa pièce d'identité. Notez son numéro d'identification.
 - La police ou les agents de l'immigration peuvent vous demander votre nom.
 - S'ils continuent à vous interroger, vous pouvez demander : « Suis-je en état d'arrestation ? S'ils répondent non, demandez : « Suis-je libre de partir ? » Si la réponse est oui, vous pouvez partir calmement.
 - S'ils vous disent que vous êtes retenu et que vous n'êtes pas libre de partir, vous avez le droit de savoir pourquoi.
 - S'ils cherchent à vous interroger de nouveau, dites immédiatement : « Je souhaite parler à un avocat avant de répondre à toute question. » À ce moment-là, l'agent doit arrêter de vous interroger.
- 
- Vous avez le droit de garder le silence à tout moment. Tout ce que vous dites peut être utilisé contre vous.
 - Ne parlez pas de votre statut migratoire ou de votre nationalité à la police ou aux agents de l'immigration.
 - Ne croyez pas ce que la police ou les agents de l'immigration pourraient vous dire pour vous faire parler.
 - Si un agent de l'immigration vous demande vos documents d'immigration, vous devez les lui montrer si vous les avez sur vous. Vous n'êtes pas obligé de montrer vos documents d'immigration à la police locale ou d'État.
- Ne consentez pas à une fouille de votre personne, de votre sac ou de vos affaires. Si un agent de police ou de l'immigration vous demande s'il peut fouiller vos affaires, vous avez le droit de dire non.
 - Si un agent vous fouille, il est autorisé à palper uniquement vos vêtements extérieurs. Il ne peut pas serrer ni mettre la main dans vos poches, sauf s'il pense avoir senti une arme en vous palpant.
 - Dites : « Je ne consens pas à cette fouille », même s'il continue.
 - Ne videz pas vos poches spontanément, ne jetez pas vos affaires et ne portez pas la main à votre ceinture lorsque l'agent s'approche.
 - Les agents de l'immigration et certains agents de police d'État peuvent vous demander votre nom, votre adresse et votre âge, ou une pièce d'identité avec photo. Si on vous le demande, donnez ces informations calmement et ne mentez pas.

